

Procès-Verbal

Séance du 22 Septembre 2023

L' an 2023 et le 22 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de VALTOT Éric Maire

Présents : M. VALTOT Éric, Maire, Mmes : BERGER Annie, MOREAU Flavie, ROUYER Christelle, ROZAN Anne, STABEL Marie-Thérèse, M. PERNEY Noël

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : RENARD Béangère à Mme BERGER Annie, STOUVENEL Céline à Mme ROZAN Anne, THIROLLE Anne-Marie à M. PERNEY Noël, M. WALTER François à M. VALTOT Éric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 18/09/2023

Date d'affichage : 18/09/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Prefecture de Neufchâteau
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme STABEL Marie-Thérèse

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11/07/2023 - 50/2023

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET EAU - 51/2023

CHOIX DU PRESTATAIRE - RESTAURATION CANTINE SCOLAIRE - 52/2023

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE - 53/2023

ELECTRIFICATION RURALE - RENFORCEMENT DES RESEAUX ISSUS DU POSTE "CENTRE VRECOURT" (AERIEN) - 54/2023

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11/07/2023

réf : 50/2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 11/07/2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'**APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 11/07/2023.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET EAU

réf : 51/2023

Le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts à l'article ci-après du BP 2023 du budget annexe eau sont insuffisants ; il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

c/ 6811 Dotations aux amortissements : + 3 547.09 €

c/ 61523 Entretien et réparations réseaux : - 6 581.09 €

c/ 2803 Frais d'études, de recherche et de dévelop. et frais d'insertion : + 3 547.09 €

c/ 2158 Autres : - 3 547.09 €

c/ 6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants : + 3 034 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 du budget eau.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

CHOIX DU PRESTATAIRE - RESTAURATION CANTINE SCOLAIRE

réf : 52/2023

Monsieur le Maire explique que suite au désistement de la Piccola Venezia, il est nécessaire de se prononcer sur le choix d'un nouveau prestataire pour la restauration de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de retenir l'entreprise "Truck de Fou - Food-truck & traiteur " considérant son respect de la loi Egalim, sur la base des tarifs suivants :

* Tarifs repas : 7,00 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

réf : 53/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, que la Commune prendra à sa charge la totalité des frais de transport scolaire des collégiens fréquentant le collège de rattachement de la Commune, ainsi que les autres établissements publics sur présentation d'une dérogation et sur la base du coût de transport vers le collège de rattachement.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ELECTRIFICATION RURALE - RENFORCEMENT DES RESEAUX ISSUS DU POSTE "CENTRE VRECOURT" (AERIEN)

réf : 54/2023

Monsieur le Maire présente le projet suivant : Renforcement des réseaux issus du poste "CENTRE VRECOURT" (aérien).

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération est estimé à 55 938.99 € HT et précise que ces travaux sont susceptibles d'être financé au titre du FACE renforcement ou du programme Départemental.

Aucune participation financière ne sera demandée à la commune, conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 19 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, Maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi de la subvention.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Bibliothèque

L'animation "Rencontre avec" ainsi que l'inauguration de la bibliothèque auront lieu le 30/09 et 01/10.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que toute aide serait la bienvenue pour l'organisation de cet événement.

Chantier jeunes participatifs

Le chantier jeunes participatifs, organisé par La Toupie, aura lieu du 2 au 6 octobre.
Parmi les projets, une fresque sera réalisée sous les halles les lundi 2 et mardi 3 octobre.

Il faudra prévoir la mise à disposition d'une salle et de toilettes durant la période du chantier ainsi qu'un repas en commun.

Une inauguration sera également à prévoir afin de présenter le graff réalisé.

Projet 24 Pl Gén. Leclerc

A la suite de la visite du service culturel du département, le projet initial pourrait être redéfini.
Monsieur le Maire évoque les difficultés qu'il rencontre sur la réflexion du devenir de cet immeuble et en appelle aux idées de chacun. Le Conseil citoyen sera également sollicité.

Villes et Villages Fleuris

Le jury des villages Fleuris, qui était venu en mairie le 10 juillet dernier, maintient la fleur de Vrécourt.

Occupation domaine public

Une LRAR a été envoyée à M VALLON afin qu'il justifie l'occupation du domaine public (parcelle ZO 56).
Etant donné que la lettre a été refusée, monsieur le Maire procédera à une remise en main propre.

Absences

Monsieur le Maire sera absent du 5 au 08/10.

Tarifs communaux

Une préparation de la révision des tarifs communaux est en cours pour la prochaine réunion du Conseil.

Une réflexion est également en cours sur le prix de l'eau pour l'évolution vers un tarif unique.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 02/10/2023

Le Maire
Éric VALTOT

Secrétaire de séance
Mme STABEL Marie-Thérèse